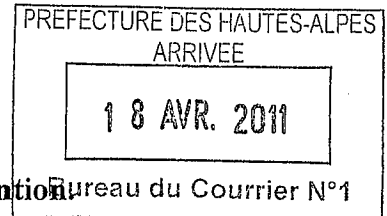


DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 11 avril 2011
Convocation du : 1^{er} avril 2011



Objet : Programme acquisition composteurs. Demande de subvention

L'an deux mille onze, le onze avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice Chautant

Etaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, F. Reynaud, M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, F. Regord, B. Faure, P. Aubin
Membres suppléants : Sandrine Arnaud-Salgado, Marc Rosenstiel

Excusés : Jean-Louis Pelloux, Claudette Mezière,
Guy Jullien remplacé, Martine Barbet remplacée

Le Vice-Président chargé des déchets, Maurice Chautant propose aux conseillers communautaires de renouveler l'achat de composteurs afin de diffuser la pratique du compostage par les habitants du territoire communautaire et contribuer ainsi à la réduction à la source des déchets ménagers.

Le Vice-Président propose d'inscrire un programme pour l'acquisition de 300 composteurs pour les 2 ou 3 années à venir.

Le coût de l'opération s'élèverait à 15 000 € HT.

Elle pourrait recevoir le soutien de l'ADEME à hauteur de 7 500 € et une contribution des habitants intéressés de 4 500 €, soit 15 €/ composteur.

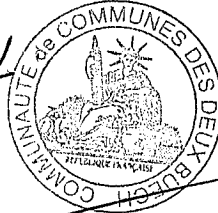
L'autofinancement restant à charge de la Communauté de Communes des Deux Buëch atteindrait donc 3 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Vice-Président, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 20 pour : 20 abstention : 0 contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mesle

Transmis en préfecture le :

14 avril 2011

Affiché le :

27 avril 2011